

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

23 AOUT 2011

FSF
Madame Béatrice Métraux
Présidente

SSP
Monsieur David Gygax

SUD
Monsieur Aristides Pedraza

Réf. : MFP/15009148

Lausanne, le 17 août 2011

Commission de réexamen des fonctions, demande urgente de négociations

Madame la Présidente, Messieurs,

Le Conseil d'Etat a bien reçu votre courrier du 20 mai 2011 qui a retenu sa meilleure attention.

Il nous apparaît nécessaire de vous fournir quelques indications factuelles sur l'état d'avancement du traitement du contentieux.

1. TRIPAC

Cette instance a reçu 703 dossiers. A ce jour, elle a notifié à l'Etat 97 affaires dont 35 ont été clôturées. Ainsi, il reste 606 affaires à instruire et à juger.

Le TRIPAC, qui relève de l'autorité de l'ordre judiciaire, est présidé par un président du tribunal d'arrondissement de Lausanne. Les affaires sont traitées essentiellement par des vice-présidents, à l'origine au nombre de 4. Le Tribunal cantonal a renforcé cet effectif en nommant 3 vice-présidents ad hoc en 2009 et 3 autres en mai 2011. L'effectif a ainsi été porté de 4 à 10. Le fonctionnement administratif est assuré par le greffe des prud'hommes du Tribunal d'arrondissement de Lausanne. Ce greffe a été renforcé durant toute l'année 2009 par l'engagement d'une personne à 50%. Dès le 1^{er} avril 2010, une greffière à temps plein a été engagée. Depuis le 1^{er} juin 2011, un ETP de gestionnaire de dossiers a été affecté au TRIPAC.

2. Commission Decfo/Sysrem

Comme vous le savez, la Commission a connu une mise en oeuvre retardée suite à des contestations, à une demande de changement de composition et à une modification de l'organisation de la Présidence. La Commission n'a ainsi pu commencer ses travaux qu'au mois de juin 2010.

La Commission a reçu 1'762 dossiers. Elle a notifié à ce jour 839 dossiers. 18 ont fait l'objet d'une décision de sa part. 245 dossiers ont été retirés. La Commission a ainsi notifié plus de 50% des dossiers dont elle a à traiter.

La Commission, composée de 2 présidents et de 4 membres, bénéficie de 1,5 ETP de secrétariat et de 2 ETP de greffiers. Ce nombre a été porté à 3, le nouveau poste est actuellement au concours.

Ce rapide examen de la situation démontre que les procédures avancent. A ce rythme, la commission pourrait terminer ses travaux l'année prochaine.

Cela étant, nous sommes d'accord avec vous que la procédure de traitement a pris du retard suite aux différents changements de nature législative et contestation. Il devient de plus en plus difficile de se rappeler la situation qui prévalait au moment de la bascule, à savoir le 1er décembre 2008. Néanmoins, si on considère que la commission a débuté ses travaux depuis un an, le temps de traitement est rapide. S'agissant du TRIPAC, les dossiers traités sont pour certains des affaires de principe. Il se pourrait ainsi que sur la base d'une jurisprudence établie, les mêmes situations puissent être traitées rapidement.

Le Conseil d'Etat considère que le temps de revoir la collocation de certaines fonctions n'est pas venu. Non seulement le système n'est pas stabilisé au regard des procédures en cours de traitement, mais au surplus le Conseil d'Etat ne voit pas de fonctions dont le niveau devrait être modifié. Procéder comme vous le proposez reviendrait à risquer de créer de l'incohérence entre une éventuelle décision du Conseil d'Etat et l'autorité judiciaire. Quant au réexamen des fonctions – on ignore lesquelles – cela prendrait également du temps, ne ferait pas nécessairement avancer la procédure de contentieux et ne se justifie pas dans la situation actuelle du marché du travail. Enfin, nous observons que la voie de la procédure judiciaire reste une priorité à vos yeux, compte tenu du fait que vous considérez que la classification de certaines fonctions est contestable.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT

Pascal Broulis

LE CHANCELIER

Vincent Grandjean